

JMB

N°2026-102

OBJET

BUDGET ANNEXE
EXPLOITATION FORETS
APPROBATION DU BUDGET
PRIMITIF 2026

Nombre de membres ayant
assisté à la séance : 14
+ 1 procuration

Votes pour : 14 + 1 procuration
Abstention : 0
Vote contre : 0

Affiché à la porte de la mairie
le 6 mai 2026 selon le relevé
de décisions

L'an **deux mille vingt-six**, le **trente avril**, à dix-sept heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Lary Soulan dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Saint-Lary Soulan, sous la présidence de **madame Ombeline Perez**, maire.

Nombre de conseillers en exercice : **15**
Date de convocation du conseil municipal : 24 avril 2026

Présents : MM. Ombeline Perez, Manuel Bernia, Sabrina Pons, Benoît Hinfray, Maryse Pomé, Marie-Hélène Lacaze, Nicolas Herqué, Thierry Dupont, Yorick Sohm, Alexia Pons, André Mir, Raymond Campo, Fabienne Fourcade

Arrivée de madame Edwige Mieyan à 18h57
Procuration de monsieur Yves Florence à madame Ombeline Perez

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de **14** et pouvant valablement délibérer, il a été, conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. **Madame Alexia Pons** a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le conseil municipal a débuté à dix-sept heures.

Rapporteur : Ombeline Perez, Maire

Je vous présente la proposition de budget primitif du budget annexe Exploitation Forêts pour l'exercice 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Dépenses réelles	12 167,92	Recettes réelles	1 500,00
Opérations d'ordre	0,00	Opérations d'ordre	0,00
Report résultat 2025	0,00	Report résultat 2025	10 667,92
Total	12 167,92	Total	12 167,92
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Dépenses réelles	0,00	Recettes réelles	0,00
Opérations d'ordre	0,00	Opérations d'ordre	0,00
Report résultat 2025	0,00	Report résultat 2025	0,00
Total	0,00	Total	0,00

En fonction de ces éléments, je vous invite à vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Où l'exposé de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré,

Décide :

➤ D'approuver le budget primitif du budget annexe Exploitation Forêts pour l'exercice 2026 tel que présenté ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Dépenses réelles	12 167,92	Recettes réelles	1 500,00
Opérations d'ordre	0,00	Opérations d'ordre	0,00
Report résultat 2025	0,00	Report résultat 2025	10 667,92
Total	12 167,92	Total	12 167,92
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Dépenses réelles	0,00	Recettes réelles	0,00
Opérations d'ordre	0,00	Opérations d'ordre	0,00
Report résultat 2025	0,00	Report résultat 2025	0,00
Total	0,00	Total	0,00

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary Soulan, le 30 avril 2026



Le Maire,

Ombeline Perez